



Offrir des tarifs preferentiels a certaines personnes?

Par **Connex**, le **26/02/2008** à **14:04**

Bonjour, et merci d'avance à tous les internautes qui voudront bien repondre a ma question...

Nous sommes une societe d'editions de journaux et nous travaillons actuellement sur un nouveau projet de journal/magazine, qui serait distribué gratuitement (un peu comme Metro ou 20mns par exemple)... Nos revenus seraient uniquement des revenus publicitaires

Ce que nous souhaiterions savoir:

Avons nous le droit de proposer des tarifs preferentiels aux annonceurs qui acceptent de "distribuer" notre magazine (dans ou devant leur boutique par exemple). Devons nous clairement imprimer sur notre liste de tarifs que la distribution de nos journaux ouvre droit a des tarifs plus interessants....?

Si personne ne sait, quelqu'un saurait-il ou nous pourrions nous renseigner (la CCI n'avait pas l'air sur, et la DGCCRF n'en avait aucune idee...

Merci d'avance,

Connex

Par **Biolay**, le **09/03/2008** à **08:33**

Bonjour,

Il n'est pas fréquent de voir posées des questions de discrimination tarifaire dans votre secteur d'activité. Néanmoins la seule institution capable de vous répondre est bien la DGCCRF.

A priori les avantages que vous souhaitez réserver à certains de vos annonceurs distributeurs devraient figurer dans vos CGV, à condition d'être mesurés.

Pour vous en assurer et vous tenir informé des projets de modification de la législation, consultez un avocat spécialisé en droit de la concurrence.